

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Membres présents : Mesdames et Messieurs KIEFFER Patrick, GANGLOFF Christian, GROSS Pierre, PETER Marianne, TREIL Béatrice, URBAN Michel, KERN Claude, ECKERT Jacques, HOFFSTETTER Eric, NAVE Michèle, RIEDINGER Denis, NOBLET Florence, SCHURR Roland, STOLL Nadia, WOLFHUGEL Christiane, WOLFHUGEL René, MOSER Marc, KOELL Francine, MULLER Edouard, HELMER Fernand, RIEHL Brigitte, ROECKEL Etienne, GROSS Francis, MUTHS Richard, REGNIER Clarisse, WERNERT Annie.

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs ANTHONY Fabienne (procuration à NAVE Michèle), TAESCH Yolande (procuration à STOLL Nadia), BLANCK Micheline (procuration à RIEHL Brigitte), HENRION Damien (procuration à HELMER Fernand), SUSS Jean-Marc (procuration à RIEDINGER Denis), ROEHLLY Sylvie (procuration à WERNERT Annie).

* * * * *

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ARRETE PAR LA COMMUNE DE GRIES

Le Conseil municipal de Gries vient d'arrêter le projet de révision du POS communal en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU).

La Communauté de communes de la Basse-Zorn est invitée à émettre un avis dans un délai de 3 mois suivant la notification de la délibération, soit d'ici le 26 octobre 2018.

Il convient de noter que, le territoire communautaire étant actuellement en « zone blanche », du fait de la sortie du SCoTERS et, en attendant la révision du SCoTAN qui devrait intervenir d'ici fin 2021, un principe d'urbanisation limitée trouvent à s'appliquer (notamment pour reclasser des secteurs communaux en zone 1AU).

Le Conseil note qu'il est essentiel pour ne pas bloquer l'évolution urbaine de faciliter l'aboutissement de la transformation des anciens POS en PLU dans les meilleurs délais.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) est par ailleurs appelée à être consultée prochainement pour donner un avis sur le projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal de la Commune de Gries ;

MENTIONNE son souhait de voir harmoniser certains points concernant les liaisons avec les communes limitrophes dans le domaine de ses compétences (voiries, emprises de future piste cyclable ...) ;

CHARGE le Président d'engager toutes les démarches correspondantes.

POUR COPIE CONFORME
Hoerdt, le 28 septembre 2018

Le Président



Denis RIEDINGER